



**Alliances & Missions Médicales**



Rapport financier 2023  
Alliances & Missions Médicales

## Le mot de la présidente et du trésorier

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport financier de l'année 2023, pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Malgré l'importance des actions humanitaires, engagées comme les années précédentes pour l'essentiel à Madagascar, notre association présente un résultat pratiquement à l'équilibre avec un déficit de seulement 3.453 euros au 31 décembre 2023. Ce déficit correspond à la différence entre nos recettes et nos dépenses.

Les recettes se sont en effet élevées à 196.467 euros contre 192.669 euros pour les dépenses (valorisation des dons en nature non comprise dans les deux cas), leur ventilation étant la suivante :

### Ressources (ou recettes) en numéraire :

- Produits issus de la générosité du public ayant donné lieu à reçu fiscal : 133.617 euros contre 142.654 euros en 2022.
- Autres fonds privés (dont dons accordés par des fondations et associations partenaires) : 57.412 euros contre 46.158 euros en 2022.
- Subventions publiques : 3.100 euros, dont 3.000 euros au titre du Conseil Général de la Dordogne.
- Autres revenus : 2.338 euros (cf. produits financiers).

### Emplois (ou dépenses) en numéraire :

- Missions sociales de l'association : 199.645 euros contre 166.938 euros en 2022. Sur ce total, 44.849 euros ont été affectés aux parrainages étudiants, 10.111 euros au financement de l'action de lutte contre la famine et autres programmes nutritionnels et 19.341 euros aux parrainages chirurgicaux. Des sommes importantes (soit 107.762 euros) enfin ont été consacrées à la construction d'un dispensaire (cf. dispensaire Notre-Dame du Bon Remède) et d'une école (cf. école Saint-Jean de Matha) à Madagascar pour le compte de la communauté des Sœurs Trinitaires de Rome. Ce sont deux chantiers emblématiques confiés à la supervision de Vincent Pirritano, notre responsable travaux.
- Frais de recherche de fonds : Néant, comme en 2022 et les années précédentes.
- Frais de fonctionnement (hors abandons de frais déjà pris en compte dans les missions sociales de l'association) : 275 euros seulement en 2023, correspondant aux frais bancaires, notre association fonctionnant depuis l'origine selon le principe de zéro frais de fonctionnement.

Il ressort de ce qui précède que près de 100% des fonds collectés auprès de nos adhérents, des autres donateurs et de la collectivité publique sont affectés aux actions sociales de notre association.

Les disponibilités au 31 décembre 2023 se montent à 92.931 euros (en baisse de 3.453 euros d'une année sur l'autre) à comparer à un total Actif de même montant, votre association ne portant aucune immobilisation en propre, les infrastructures (dispensaires, maternités, ...), matériels et autres actifs financés étant immédiatement transférés à nos partenaires malgaches.

Le Passif, égal par construction à l'Actif, soit 92.931 Euros, se compose exclusivement des réserves (soit 96.384 euros) et du déficit de l'exercice (soit 3.453 euros comme déjà mentionné). De fait, à la date de clôture, notre association ne portait aucune dette fournisseurs ou charge à payer.

En résumé, Alliances & Missions Médicales présente une trésorerie saine permettant d'envisager l'exercice 2024 avec sérénité, d'autant que nous savons pouvoir compter sur la générosité renouvelée de nos adhérents, tout comme sur celle de fondations et associations partenaires.

Notre autre principale richesse réside dans l'engagement et le dynamisme de nos bénévoles. Il convient en particulier de relever l'énergie déployée par nos correspondants à Madagascar, qui relaient avec efficacité et générosité l'action de l'association sur le terrain.

Sous réserve d'ajustements en cours d'année du fait des nécessités du moment et des orientations qui seront données lors de l'assemblée générale d'AMM qui se tiendra en juin 2024, les principales pistes d'action se dégageant pour 2024 sont les suivantes :

- Finalisation de la construction du dispensaire Notre-Dame du Bon Remède entreprise depuis septembre 2023 pour le compte des Sœurs Trinitaires de Rome à Ambohimanjaka.
- Démarrage sur le même site d'Ambohimanjaka de la construction d'un petit bâtiment annexe à usage de bloc sanitaire et de cantine pour les enfants scolarisés à l'école Saint-Jean de Matha (elle-même construite en 2023 par AMM grâce à la générosité de la Fondation Brixham).
- Lancement et financement de travaux de rénovation et/ou d'extension (potentiellement étalés sur 2024 et 2025) au profit notamment de dispensaires et structures de santé déjà aidé(e)s dans le passé, dans un souci de continuité de notre action au profit de nos partenaires locaux. L'ampleur de ces travaux sera naturellement conditionnée à l'obtention de financements adéquats.
- Poursuite des programmes de parrainages étudiants et parrainages chirurgicaux qui sont au cœur des missions de notre association. A noter qu'à l'occasion de la rentrée universitaire 2023-2024, le nombre de 209 étudiants parrainés a été atteint.
- Poursuite du Programme Nutritionnel de Santé, notamment sur le District de Fianarantsoa, en particulier en faveur des enfants malnutris. De manière résiduelle, le programme sera également poursuivi dans la région de Toliara qui bénéficie du soutien de l'association depuis 2021.
- Poursuite de plusieurs autres initiatives visant à venir en aide aux étudiants dont l'association parraine les études et en particulier du programme d'Activités Génératrices de Revenus qui est entré dans sa troisième année d'existence. Ces actions mobiliseront toutefois un budget limité.
- Comme en 2022 et les années précédentes, Madagascar, continuera à concentrer l'essentiel des efforts de l'association sur un plan géographique, le solde de notre action ayant essentiellement pour cadre la République Démocratique du Congo dans la région des grands lacs.

Merci de tout cœur à nos généreux mécènes et donateurs pour leur soutien et fidélité qui nous permettent de poursuivre notre action humanitaire auprès des plus démunis.

Versailles, le 29 février 2024

Audrey Bringer  
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'AB' with a stylized flourish below.

Bruno Chapuis  
Trésorier

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the end.

# Sommaire

## **COMPTE EMPLOIS - RESSOURCES 2023**

Compte d'emploi des ressources .....	Page 6
Emplois de l'exercice consacrés aux missions sociales .....	Page 6
Emplois de l'exercice consacrés aux frais collecte et de fonctionnement.....	Page 7
Ressources de l'exercice .....	Page 7

## **ÉTATS FINANCIERS 2022**

Bilan Actif et Passif .....	Page 9
Compte de Résultat.....	Page 9
Compte de Résultat analytique .....	Page 10

## **ANNEXE 2022**

Principes comptables.....	Page 12
Enregistrement des dons.....	Page 12
Informations sur le compte d'Emploi annuel des Ressources (CER).....	Page 12
Informations relatives au Bilan .....	Page 12
Informations relatives à l'Appel à la Générosité du Public (Loi 2021-1109) .....	Page 13

## COMPTE EMPLOIS -RESSOURCES 2023

Ce rapport est présenté sous forme d'une analyse des emplois et des ressources de l'exercice 2023, ceci se traduisant sous forme de tableau en deux parties (les emplois, d'une part, et les ressources, d'autre part), avec comparaison avec l'exercice 2022.

### ▪ Compte d'Emploi des Ressources :

Les organismes faisant appel à la générosité publique ont l'obligation d'établir un Compte d'Emploi des Ressources collectées (CER) lorsque le montant des dons, constatés à la clôture de l'exercice, et donnant lieu à l'émission d'un reçu fiscal par l'association bénéficiaire, excède le seuil de 153 000 Euros fixé par décret, ce qui a été le cas à la marge pour Alliances & Missions Médicales en 2023, après réintégration des abandons de frais et valorisation d'une mission de mécénat de compétence.

### ▪ Emplois et Ressources de l'exercice 2023 (en euros) :

Emplois en numéraire	2023	2022	Ressources en numéraire	2023	2022
Missions sociales	199 645	166 938	Produits issus de la générosité du public donnant lieu à reçu fiscal	133 617	142 654
Frais de recherche de fonds	Néant	Néant	Autres fonds privés	57 412	46 158
Frais de fonctionnement hors frais financiers	Néant	Néant	Subventions & autres concours publics	3 100	3 000
Frais bancaires	275	373	Produits financiers	2 338	857
<b>Emplois</b>	<b>199 920</b>	<b>167 311</b>	<b>Ressources</b>	<b>196 467</b>	<b>192 669</b>
Excédent de ressources de l'exercice (profit)	-	25 358	Insuffisance de ressources de l'exercice (déficit)	3 453	-
<b>Total Emplois en numéraire</b>	<b>199 920</b>	<b>192 669</b>	<b>Total Ressources en numéraire</b>	<b>199 920</b>	<b>192 669</b>

Emplois en nature	2023	2022	Ressources en nature	2023	2022
Abandons de frais de mission donnant lieu à reçu fiscal	9 550	23 940	Abandons de frais de mission donnant lieu à reçu fiscal	9 550	23 940
Mécénat de compétence donnant lieu à reçu fiscal	13 198	Néant	Mécénat de compétence donnant lieu à reçu fiscal	13 198	Néant
Bénévolat	Non valorisé	Non valorisé	Bénévolat	Non valorisé	Non valorisé
Autres dons en nature	Non valorisé	Non valorisé	Autres dons en nature	Non valorisé	Non valorisé
<b>Total Emplois en nature</b>	<b>22 748</b>	<b>23 940</b>	<b>Total Ressources en nature</b>	<b>22 748</b>	<b>23 940</b>

#### ▪ **Emplois en numéraire de l'exercice :**

Les emplois (ou dépenses) effectués en 2023 sont répartis en « Missions sociales », « Frais de recherche et de traitement des fonds » et « Frais de fonctionnement ».

#### ⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux missions sociales :**

Avec 199.645 euros, les emplois en numéraire de l'exercice 2023 liés aux « missions sociales » de l'association sont en hausse de 19.6% par rapport aux 166.938 euros de l'exercice 2022. Cette hausse est concentrée cette année sur le poste construction de bâtiments pour 107.762 euros qui pèse pour 54% des emplois en numéraire liés aux « missions sociales » d'AMM.

Le détail des dépenses consacrées en 2023 aux missions sociales de l'association est donné en pages 10 et 11 relatives au Compte de Résultat analytique.

#### ⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux frais de recherche et de traitement des fonds :**

A l'image des années précédentes, aucun frais n'a été engagé en 2023 dans cette rubrique. Nous avons construit au fil des années une stratégie de communication fondée sur la seule relation directe, notamment sur internet et par diffusion de news letters sur support numérique.

#### ⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux frais de fonctionnement :**

Comme les années précédentes, les frais de fonctionnement sont limités aux seuls frais bancaires. Pour mémoire, l'association n'emploie aucun salarié et ne dispose pas de locaux en propre.

#### ▪ **Ressources en numéraire de l'exercice :**

Les ressources en numéraire de l'exercice 2023 se sont montés à 196.467 euros contre 192.669 euros en 2022, soit une légère hausse de 2%. Ces ressources sont réparties en trois rubriques de manière à satisfaire aux obligations règlementaires du CRC :

1. « *Produits issus de la générosité du public* », correspondant aux recettes financières en numéraire ayant donné lieu à l'émission par notre association de reçus fiscaux,
2. « *Autres fonds privés* », correspondant aux dons reçus ne donnant pas lieu à l'émission de reçus fiscaux (cf. dons reçus d'autres associations ou fondations) par notre association,
3. « *Subventions et autres concours publics* ».

Selon cette ventilation, les recettes 2023 (hors produits financiers) sont réparties comme suit :

- « *Produits issus de la générosité du public* » : 133.617 euros (contre 142.654 euros en 2022), provenant de personnes physiques et morales résidentes en France.
- « *Autres fonds privés* » : 57.412 euros (contre 46.158 euros en 2022), provenant principalement d'associations partenaires et de fondations privées d'origine française ou européenne.
- « *Subventions et autres concours publics* » : 3.100 euros en 2023, dont 3.000 euros provenant pour la quatrième année consécutive du Conseil Départemental de Dordogne.

Pour information, le financement des parrainages étudiants est assuré principalement par les donateurs particuliers de l'association, sous forme de « dons affectés ». Chaque filleul est ainsi pris en charge par un parrain ou marraine, qui outre son parrainage financier, entretient un lien avec l'étudiant tout au long de sa scolarité. Le financement de différents programmes nutritionnels est assuré principalement également au moyen de dons affectés en provenance de donateurs particuliers.

Les actions de développement (en particulier, construction d'infrastructures de santé et/ou d'éducation) sont pour leur part en grande partie financées sous forme de dons affectés en provenance de grands mécènes (cf. fondations, associations, ...). Ainsi, en 2023, la Fondation Brixham, le Fonds de Dotation Graveyron, ainsi que le Conseil Départemental de Dordogne ont répondu à l'appel de l'association pour financer pour la première la construction de l'école Saint-Jean de Matha et pour les deux autres participer à celle du dispensaire Notre-Dame du Bon Remède à Ambohimanjaka (Madagascar). De très nombreux particuliers se sont toutefois également mobilisés pour le financement du dispensaire, parfois au sein de plusieurs générations d'une même famille.

Une partie significative de nos ressources provient également de « dons non affectés ». Ces dons sont fléchés aux profit d'actions ne faisant pas l'objet de dons affectés et/ou nécessitant des financements complémentaires. Cela est le cas (par exemple) des parrainages chirurgicaux. Par exception l'opération chirurgicale de la petite Faraniana, qui a suscité beaucoup d'empathie, a été prise en charge au moyen d'un crowdfunding spécifique.

On peut également mentionner les fonds récoltés par le Docteur Justine Decroo à l'occasion de sa mission de l'été 2023 à Madagascar avec le Dr Bob pour le compte d'AMM et de l'association Esperanza Joie des Enfants. Ces fonds en attente d'affectation seront consacrés principalement en 2024 à des actions dans le domaine de la santé, de la lutte contre la malnutrition infantile et dans des projets de réhabilitation ou extension des structures de santé visitées lors de leur mission.

Le détail des ressources par programme ou action est donné en page 10.

#### ▪ **Emplois et Ressources en nature :**

Les contributions en nature sont reprises dans nos comptes pour le même montant en « Ressources » et en « Emplois ». Comme telles, elles sont neutres pour la formation du résultat.

⇒ **Abandons de frais des bénévoles :** Les dépenses engagées par les bénévoles à l'occasion de missions sur le terrain, soit 9.550 euros l'an passé, ne pèsent pas sur l'association étant intégralement prises en charge par les dits bénévoles. Elles sont valorisées en revanche dans les dons en nature pour un même montant à la fois en « Emploi » et en « Ressource », étant précisé que les abandons de frais par les bénévoles donnent lieu à l'émission de reçus fiscaux au profit des intéressés sur production de justificatifs.

⇒ **Mission de mécénat de compétence :** Il s'agit d'une mission de quelques semaines d'un collaborateur d'une grande banque détaché auprès de l'association. Selon le calcul communiqué par l'employeur, le montant des salaires et charges sociales est valorisé pour 13.198 euros en 2023, à la fois en recettes et charges (ou emplois et ressources).

⇒ **Bénévolat :** Non valorisé dans nos comptes.

⇒ **Autres dons en nature :** Non valorisés dans nos comptes (sauf si devaient donner lieu à reçu fiscal).

## ÉTATS FINANCIERS 2023

### Bilan Actif et Passif

<b>Actif</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Disponibilités	92 931	96 384
<b>Total Actif</b>	<b>92 931</b>	<b>96 384</b>

<b>Passif</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Fonds associatifs et réserves	96 384	71 026
Résultat de l'exercice	(3 453)	25 358
<b>Total Passif</b>	<b>92 931</b>	<b>96 384</b>

### Tableau des disponibilités

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Compte ordinaire Crédit Agricole & HelloAsso	21 026	71 026
Livret A	52 905	25 358
Dépôt à Terme	19 000	-
<b>Total Disponibilités</b>	<b>92 931</b>	<b>96 384</b>

### Comptes de Résultat 2022 et 2023

<b>2023</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
	219 215	222 668
Déficit de l'exercice	3 453	-
<b>Total Recettes &amp; Dépenses</b>	<b>222 668</b>	<b>222 668</b>

<b>2022</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
	216 609	191 251
Excédent de l'exercice	-	25 358
<b>Total Recettes &amp; Dépenses</b>	<b>216 609</b>	<b>216 609</b>

Commentaire : Le Compte de Résultat reprend les différents agrégats du CER (cf. Compte Emplois - Ressources) pour chacun des exercices 2022 et 2023, à la fois pour les rubriques en numéraire et pour celles en nature.

## Compte de Résultat analytique (2023)

	Recettes	Dépenses
<b>République Démocratique du Congo</b>		
Matériel	-	3 000
Médicaments	3 000	3 000
<b>Total RDC</b>	<b>3 000</b>	<b>6 000</b>
<b>Madagascar</b>		
Construction dispensaire et école	91 155	107 762
Parrainages Étudiants	53 988	44 849
Parrainages Chirurgicaux	4 094	19 341
Programmes nutritionnels (dont CFM)	8 111	11 612
Mission Justine Decroo	10 650	-
Dons de matériel et médicaments	2 569	4 803
Activités Génératrices de Revenus	-	2 080
Autres actions Madagascar	2 059	1 398
Abandons de frais de mission	9 550	9 550
<b>Total Madagascar</b>	<b>182 176</b>	<b>201 395</b>
<b>France &amp; Divers</b>		
Aidons Baptiste à progresser	1 200	1 800
Dons non affectés	17 303	
Autres (dont Banque)	2 338	275
Mécénat de compétence	13 198	13 198
<b>Total France &amp; Divers</b>	<b>34 039</b>	<b>15 273</b>
<b>Total</b>	<b>219 215</b>	<b>222 668</b>
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>3 453</b>	-
<b>Total</b>	<b>222 668</b>	<b>222 668</b>

### Commentaires :

Sur le plan géographique, en 2023, comme les années précédentes, l'essentiel des actions d'Alliances & Missions Médicales a été consacré à l'action humanitaire Madagascar, pays où nous disposons de relais de confiance et efficaces.

Concernant la nature des actions sociales engagées, le principal poste de dépenses en 2023 a été consacré à la construction du dispensaire Notre-Dame du Bon Remède et de l'école Saint-Jean de Matha à Ambohimanjaka pour le compte de la communauté des Sœurs Trinitaires de Rome qui se consacrent notamment à la santé et à l'éducation à Madagascar.

Le deuxième poste traditionnel de dépenses relève des parrainages étudiants. A noter qu'à la rentrée universitaire 2023-2024, le nombre de 209 étudiants des filières de santé, parrainés à Madagascar a été atteint. Merci aux généreux donateurs d'AMM qui acceptent d'épauler financièrement et moralement des jeunes malgaches méritants dont l'accès aux études serait sinon impossible.

Le troisième poste de dépenses concerne les parrainages chirurgicaux qui représentent bon an mal an environ 10% des dépenses des missions sociales de l'association. Pour rappel, AMM finance des interventions chirurgicales réalisées sur place par des chirurgiens locaux. Les candidatures sont portées à l'attention de notre association par notre réseau de correspondants, la sélection s'opérant en fonction de la criticité des cas rapportés et les ressources des candidats, qui sans notre prise en charge devraient renoncer aux soins et continuer à vivre avec leur handicap.

Le quatrième poste de dépenses cette année a trait aux différents programmes nutritionnels en faveur des personnes malnutries. Il lui a été consacré 11.612 euros en 2023, contre 37.106 euros en 2022 et 50.753 euros en 2021. Cette variation importante est expliquée ci-après. On se rappellera qu'en 2021, de manière à faire face à la terrible famine qui frappait le Grand Sud de Madagascar, suite à des conditions climatiques extrêmes, nous avons lancé l'opération de lutte contre la famine (l'opération CFM) avec une quinzaine de communautés rurales assistées et environ 700-800 bénéficiaires. Ce programme avait été maintenu sur une grande partie de l'exercice 2022. Avec le retour de la pluie et à des conditions de vie plus normales, nous avons en grande partie mis en sommeil ce programme, à contrario du Programme Nutritionnel de Santé (PNS) qui est poursuivi notamment sur le District de Fianarantsoa. Sous l'impulsion d'Agnès, il est venu en aide sur le plan alimentaire à des enfants notamment des rues. Une bonne part des sommes consacrées au PNS sert à la confection du Nutri-AMM, mélange de farines enrichies à haute valeur nutritionnelle. Pour information, un processus d'amélioration continue de la qualité du Nutri-AMM est engagé en vue de sa certification ultérieure par les autorités sanitaires.

Le solde des sommes dépensées en 2023 l'a été dans les domaines suivants : (i) dotation au programme d'Activités Génératrices de Revenus destiné à rendre plus autonomes financièrement les filleuls AMM et leurs familles, (ii) sommes résiduelles consacrées à la mise en route sous l'égide de LEH (cf. Stéphane Luiggi) de supports numériques à l'attention des filleuls AMM, (iii) sommes déboursées dans le cadre du programme séjour en France (programme SEF), (iv) aide financière consacrée à Baptiste pour l'aider à faire face à son lourd handicap, et enfin et surtout (v) fourniture de matériel et équipement médical, ainsi que de médicaments (à Madagascar et en RDC, pays dans lequel interviennent régulièrement des chirurgiens orthopédiques).

# Annexe au rapport financier

## Principes comptables :

Alliances & Missions Médicales tient une comptabilité de trésorerie avec suivi chronologique des encaissements et décaissements. Il est ainsi tenu sur tableur Excel un livre journal dans lequel les écritures sont comptabilisées chronologiquement jour par jour, le plan de comptes étant conforme au plan de comptes issu lui-même du plan comptable général et à ses adaptations aux associations.

Abstraction faite des comptes de produits et charges de l'association dans lesquels sont reportées les écritures des journaux, les éléments d'actif et de passif sont suivis de manière simplifiée, l'association ne portant (sauf exception) ni immobilisation, ni créances à l'actif, ni dettes fournisseurs ou charges à payer à la date de clôture des comptes annuels.

## Enregistrement des dons :

Les dons reçus par virements sont enregistrés à la date effective de réception du don. Les dons reçus par chèque sont enregistrés quant à eux à la date d'émission du chèque.

## Informations sur le compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) :

Le CER est établi en application des règlements du Comité de la Règlementation Comptable. Ainsi, s'agissant de l'affectation des ressources, sont affectés :

- en « *Produits issus de la générosité du public* » tous les dons et autres libéralités en numéraire provenant de personnes physiques et personnes morales ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal.
- en « *Autres fonds privés* » tous les parrainages et dons provenant d'organismes de type fondations et associations, ces ressources ne donnant pas lieu à l'émission par notre association de reçus fiscaux ; a également été repris dans cette catégorie le don provenant d'une société de droit belge.
- en « *Subventions et autres concours publics* » toutes les subventions provenant de personnes morales publiques (état, conseils généraux, autres collectivités publiques,...)

## Informations relatives au Bilan :

- **Actif:** L'association ne portait en dates des 31/12/2022 et 31/12/2023 aucune immobilisation au bilan, la propriété des infrastructures financées par l'association étant transférée immédiatement à nos partenaires locaux. L'association ne portait pas non plus à ces mêmes dates de stocks ou créances. Enfin, l'intégralité des disponibilités sont maintenues en compte courant bancaire ou équivalent (cf. plateforme HelloAsso), ou placées sur un livret d'épargne ou encore (avec la remontée des taux) sur un compte de dépôt à terme.

- **Passif:** Le passif en date de clôture des exercices 2022 et 2023 est constitué exclusivement de fonds associatifs et de réserves et du résultat de l'exercice (avant approbation de l'assemblée pour sa mise en réserves). Compte déjà indiqué, l'association en clôture d'exercice ne portait à ces mêmes dates aucune dettes fournisseurs ou charges à payer.

### **Informations relatives à l'Appel à la Générosité du Public (Loi 2021-1109)**

Le Code Général des Impôts a été enrichi, avec la Loi 2021-1109 du 24/08/2021, d'une obligation déclarative. Les organismes qui émettent des reçus fiscaux et des justificatifs au profit de donateurs doivent déposer une déclaration annuelle à l'administration fiscale. Cette déclaration comporte le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents au cours de l'année précédente ou du dernier exercice clos, ainsi que le nombre de reçus fiscaux délivrés au cours de cette période.

Sur ces bases, le montant total des dons en numéraire ayant donné lieu à émission de reçus fiscaux par l'association pour 2023 (c'est à dire les « *Produits issus de la générosité du public* ») se monte à 133.167 euros (contre 142.654 euros en 2022).

A ces dons en numéraire, il y a lieu d'ajouter les abandons de frais et la valorisation d'une mission de mécénat de compétence, qui ont également donné lieu à l'émission de reçus fiscaux, pour un total de 22.748 euros, soit 155.915 euros en 2023 (contre 166.594 euros en 2022).

Le tout correspondant à 606 reçus fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu (cf. article 200 du Code Général des Impôts) ou sur les sociétés (cf. article 238 bis du Code Général des Impôts) au titre de l'exercice 2023.

° ----- ° ----- ° ----- °

**Ces comptes et le rapport financier, ainsi que le rapport moral, seront soumis à l'approbation des membres d'Alliances & Missions Médicales lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association qui se réunira courant juin 2024.**